

CHARTRE DU COMITE



La présente charte a pour but de préciser la conduite à tenir en tant que membre du comité. Chacun devra s'efforcer d'appliquer au mieux tous ces points pour le bien-être de tous et le bon fonctionnement de l'association.

Intégrité : Le Conseil d'Administration composé de ses administrateurs, de ses membres effectifs, le bureau exécutif, et les membres adhérents de « La Pêche du Lac » doivent pouvoir compter sur une société intègre et impartiale. Sa mission consiste essentiellement à donner à ses membres le plaisir de s'adonner à la pêche dans un cadre propre et accueillant et faire respecter le règlement d'ordre intérieur, en veillant particulièrement au principe « tous égaux devant la loi ». Il va de soi que chaque membre du comité se doit de respecter ce règlement. Dans le cas contraire, il se pose un problème de crédibilité et de confiance : ni le conseil d'administration ni les membres adhérents accepteraient que ses membres veillent au respect de règles auxquelles ils ne se tiennent pas eux-mêmes.

Respect : le respect est une notion assez large qui recouvre tant le respect de soi, d'autrui, des autorités, des moyens que la loyauté et la politesse.

Ouverture d'esprit : cette ouverture met surtout l'accent sur la recherche de la diversité, la capacité d'adaptation, l'esprit critique et constructif, l'écoute, la transparence, le travail en équipe, etc.

Flexibilité : la flexibilité suppose une grande capacité d'adaptation et d'écoute, la résolution de problèmes, la recherche de plus-value, l'élargissement du champ de travail, le professionnalisme, la créativité, etc.

Esprit de service : cette valeur va de pair avec des notions telles que la disponibilité, l'efficacité, la qualité du service, le professionnalisme, la résolution de problèmes, etc.

Fierté d'appartenance : la fierté de faire partie de la Pêche du Lac est caractérisée par la solidarité, l'esprit de corps, la fierté, l'implication, l'esprit d'équipe, la cohésion, l'honnêteté, etc.